

ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

Troisième voie

Epreuve du jeudi 27 mars 2025

SUJET

Epreuve : Série de questions portant sur la résolution d'un cas pratique relatif à une situation à laquelle un adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe peut être confronté.

Durée : 1h30

Coefficient : 3

CONSIGNES : à lire avant de prendre connaissance du sujet

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom, ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni un nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne sont en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 6 pages (y compris celle-ci) Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe dans un centre Ados. Depuis plusieurs jours, vous constatez que Sacha participe peu aux activités et s'isole lors des repas et des moments informels. Vous le rejoignez donc afin de discuter avec lui sur ses ressentis et après quelques échanges banals, il se confie à vous en se plaignant d'être harcelé et discriminé par d'autres jeunes en raison de son apparence et de son prénom mais ne veut surtout pas en parler de peur de paraître ridicule auprès de ses pairs.

- QUESTION 1 : Comment réagissez-vous face à Sacha ? Et de quelle manière pensez-vous recueillir des informations sur la situation de manière appropriée en tant que professionnel.le ? (4 points)
- QUESTION 2 : Que faites-vous de ces informations vis à vis des jeunes, de vos collègues, de la direction ? (5 points)
- QUESTION 3 : Dans le cadre professionnel, comment pourriez-vous apporter votre soutien au jeune qui est victime de harcèlement et de discrimination ? (5 points)
- QUESTION 4 : Dans ce même cadre, quelles actions préventives pourriez-vous instaurer pour prévenir le harcèlement et la discrimination à l'avenir ? (3 points)
- QUESTION 5 : Comment envisageriez-vous de suivre la situation après l'incident ? (3 points)

DOCUMENT

Extraits premiers résultats statistiques de l'enquête harcèlement 2023
DEPP Direction de l'évaluation, la prospective et la performance.

ENQUETE STATISTIQUE HARCELEMENT

L'enquête statistique a été menée en novembre 2023 auprès d'un échantillon de 21 700 élèves du CE2 à la Terminale.

- **17 400 questionnaires** ont été exploités (taux de réponse de 80 %), dont 37 % d'élèves du CE2 au CM2, 23 % de collégiens, 40 % de lycéens.

- Ces élèves sont scolarisés dans près de **600 écoles ou établissements scolaires publics de France**.

La peur d'aller à l'école (« souvent » ou « très souvent ») à cause d'un ou plusieurs élèves concerne :

- 2 % des collégiens
- 2 % des lycéens

À tous les niveaux près de 5 % des élèves déclarent ne pas avoir d'ami dans leur école ou établissement.

Au collège et au lycée, les atteintes subies de manière répétée les plus fréquemment déclarées sont :

- Un ou plusieurs élèves se moquent de toi ou t'insultent (par exemple, à propos de ton physique, de tes origines, de tes croyances ou de ton orientation sexuelle) :
 - Collégiens : 11 %
 - Lycéens : 7 %
- Un ou plusieurs élèves font courir des rumeurs sur toi :
 - Collégiens : 7 %
 - Lycéens : 5 %
- Un ou plusieurs élèves t'ont bousculé(e) volontairement :
 - Collégiens : 7 %
 - Lycéens : 3 %

À tous les niveaux, les garçons déclarent plus souvent que les filles s'être bagarrés. Les filles déclarent plus souvent que les garçons être victimes d'atteintes d'ordre psychologique.

L'indice de victimation est défini en dénombrant le nombre **d'atteintes déclarées subies de manière répétée** :

- 5 % des collégiens victimes de 5 atteintes ou plus (sur un total de 21)
- 3 % des lycéens victimes de 5 atteintes ou plus (sur un total de 21)

L'indice de qualité de vie scolaire consiste à dénombrer les **réponses négatives sur les dimensions liées à la qualité de vie** à l'école, au travail scolaire et à l'assiduité :

- 2 % des collégiens répondent négativement à 5 questions ou plus (sur un total de 10)
- 2 % des lycéens répondent négativement à 5 questions ou plus (sur un total de 10)

Cet indice se dégrade avec l'augmentation du nombre d'atteintes subies de manière répétée.

Le croisement des indices de victimation et de qualité de vie scolaire permet d'approcher l'impact des atteintes subies sur la qualité de vie à l'école des élèves et de **mesurer l'ampleur du harcèlement** subi par l'élève.

Selon cette approche, le harcèlement touche :

- 6 % des collégiens
- 4 % des lycéens

Le croisement des indices permet en outre d'identifier des situations dites « à surveiller », cela concerne :

- 6 % des collégiens
- 5 % des lycéens

La part d'élèves ayant **demandé de l'aide** auprès d'un élève, d'un parent ou d'un adulte de l'équipe éducative, parmi ceux ayant l'impression d'être embêtés souvent, augmente avec le nombre d'atteintes subies de manière répétée.

- 32 % des collégiens (69 % parmi ceux victimes de 5 atteintes ou plus)
- 22 % des lycéens (62 % parmi ceux victimes de 5 atteintes ou plus)

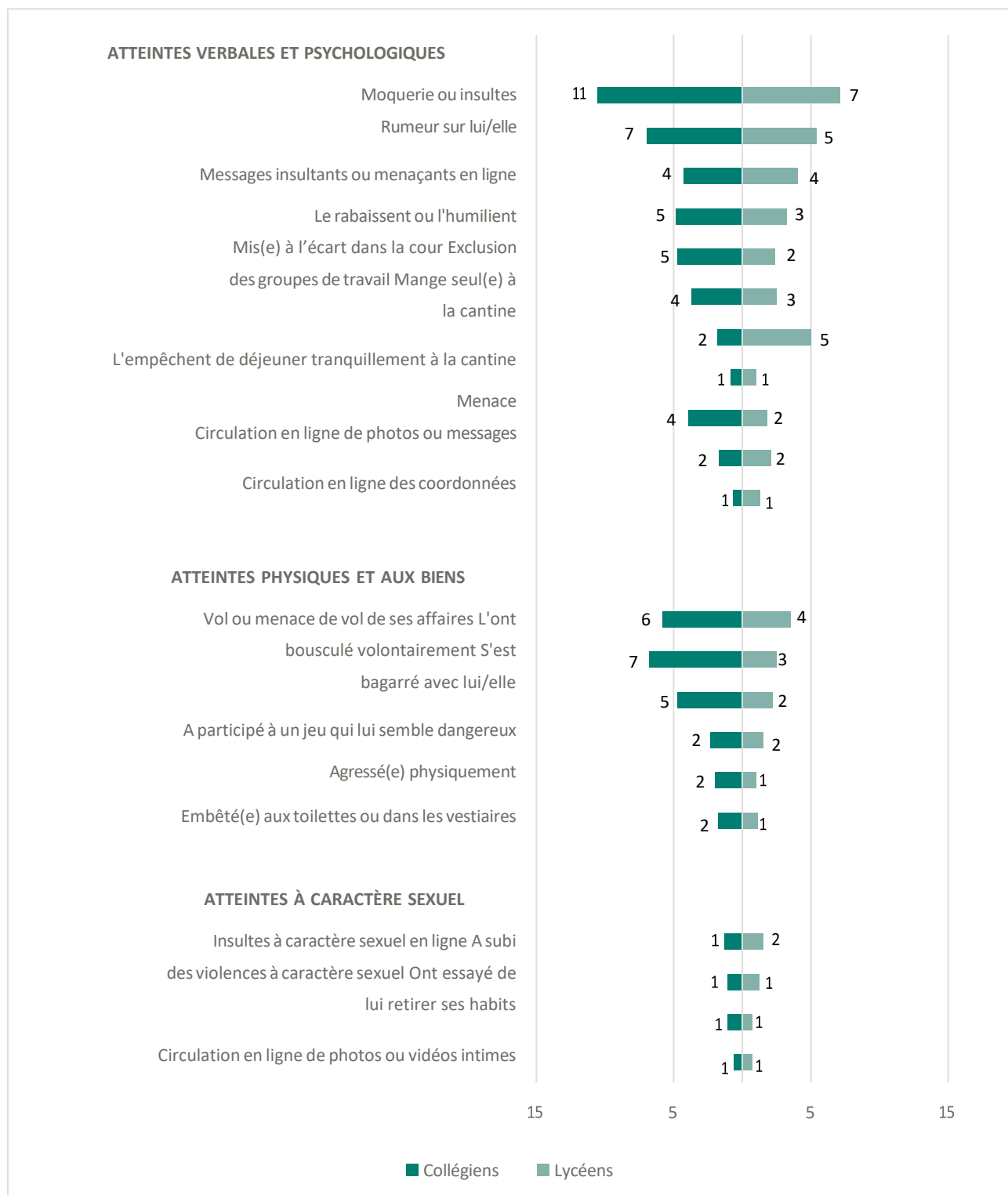
Dans le contexte de la journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire, trois écoliers sur dix et la moitié des collégiens et lycéens connaissent le numéro de téléphone contre le harcèlement scolaire 3018.

Du côté des collégiens et des lycéens, la moquerie ou l'insulte (par exemple, à propos du physique, des origines, des croyances ou de l'orientation sexuelle) est l'atteinte qui touche le plus d'élèves de manière répétée, parmi la liste des 21 abordées dans le questionnaire : 11 % de collégiens et 7 % des lycéens déclarent en être victimes « souvent » ou « très souvent ». Ensuite ce sont les rumeurs qui sont le plus fréquemment citées : 7 % des collégiens et 5 % des lycéens. 7 % des collégiens disent être bousculés volontairement « souvent » ou « très souvent », davantage que les lycéens (3 %).

Les atteintes les plus graves touchent moins d'élèves, en particulier celles à caractère sexuel : 1 % des collégiens déclarent avoir subi des violences à caractère sexuel (attouchements, baisers forcés, voyeurisme, etc.) de la part d'un ou plusieurs élèves « souvent » ou « très souvent » et 3 % « parfois ». Chez les lycéens, ces pourcentages sont respectivement de 1 % et 3 %. La violence à connotation sexuelle peut également avoir lieu en ligne. 1 % des collégiens et 1 % des lycéens déclarent que « souvent » ou « très souvent » des photos ou des vidéos intimes de lui ou d'elle circulent sans son accord sur un téléphone portable, sur les réseaux sociaux ou sur une plateforme de jeux en ligne. 1 % des collégiens et 2 % des lycéens indiquent « parfois » pour cette atteinte (**Figure 1**).

Au collège, les écarts entre les filles et les garçons selon les atteintes subies sont moins marqués qu'à l'école. Néanmoins, les garçons restent plus nombreux à déclarer s'être bagarrés « souvent » ou « très souvent » avec un ou plusieurs élèves (7 % contre 3 % pour les filles). De leur côté, les filles déclarent davantage que les garçons être « souvent » ou « très souvent » victimes d'atteintes d'ordre psychologique. Elles sont notamment plus nombreuses à être concernées par les rumeurs (9 % pour les filles contre 5 % pour les garçons), les moqueries ou insultes (12 % contre 9 %), les messages insultants ou menaçants en ligne (6 % contre 3 %), la mise à l'écart dans la cour (6 % contre 3 %). Au lycée, il y a très peu d'écarts entre les filles et les garçons (**Tableau 1**)

FIGURE 1 • Proportion de collégiens et lycéens déclarant avoir été victimes « souvent » ou « très souvent » de la part d'un ou plusieurs élèves de violences, en %



Champ : Collèges et lycées publics de France **Source :** MENJ - Enquête harcèlement, novembre 2023 – calculs DEPP

TABLERAU 1 • Proportion de collégiens et lycéens déclarant avoir été victimes « souvent » ou « très souvent » de la part d'un ou plusieurs élèves de violences selon le sexe, en %

	Collégiens		Lycéens	
	Filles	Garçons	Filles	Garçons
Atteintes verbales et psychologiques				
Moquerie ou insultes (par exemple, à propos de son physique, de ses origines, de ses croyances ou de son orientation sexuelle)	12	9	7	7
Rumeur sur lui/elle	9	5	6	4
Messages insultants ou menaçants en ligne	6	3	4	4
Le rabaisent ou l'humilient	6	4	3	3
Mis(e) à l'écart dans la cour	6	3	3	2
Exclusion des groupes de travail	4	3	3	2
Mange seul(e) à la cantine	2	2	5	5
L'empêchent de déjeuner tranquillement à la cantine	2	2	1	1
Menace	4	4	2	2
Circulation en ligne de photos ou messages sans son accord	2	1	2	2
Circulation en ligne des coordonnées sans son accord	1	1	1	1
Atteintes physiques et aux biens				
Vol ou menace de vol de ses affaires	5	6	2	5
L'ont bousculé volontairement	6	7	3	2
S'est bagarré avec lui/elle	3	7	1	3
A participé à un jeu qui lui semble dangereux	1	3	1	2
Agressé(e) physiquement	1	3	1	1
Embêté(e) aux toilettes ou dans les vestiaires	1	2	1	2
Atteintes à caractère sexuel				
Insultes à caractère sexuel en ligne	2	1	2	1
A subi des violences à caractère sexuel	1	1	1	1
Ont essayé de lui retirer ses habits	1	2	0	1
Circulation en ligne de photos ou vidéos intimes sans son accord	1	1	1	1

Champ : Collèges et lycées publics de France

Source : MENJ - Enquête harcèlement, novembre 2023 – calculs DEPP